

Patrick LACHAISE  
9 Le Cerveix  
87290 St Amand Magnazeix

St Amand le 13 décembre 2022

à M. le Président du SMIPAC

OBJET: concertation dans le cadre du projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière

Monsieur le Président,

Je vous fais part de mon opposition au projet d'extension du Parc d'activités de la Croisière, après lecture de votre document "Extension du Parc d'Activités de la Croisière".

Mon avis est étayé par les arguments suivants:

Je suis contre ce projet d'extension car l'extension se situe sur une zone qui a des intérêts agricoles et environnementaux.

Étendre la PAC sur la zone qui est proposée consommerait de l'espace naturel qu'il faut protéger.

Je cite votre document : "le site offre un paysage bocager typique de la région." Qu'en resterait-t-il ?

Ce projet entraînerait inévitablement :

- à artificialiser des sols,
- à déstabiliser l'activité agricole locale au risque de la mettre en difficulté. Je considère que l'activité agricole n'a pas moins d'importance que l'activité industrielle, surtout dans un contexte où l'enjeu d'une agriculture nourricière devient vitale
- à détruire beaucoup de vie, à porter atteinte à la biodiversité donc indirectement à notre propre survie
- à apporter des risques sur la ressource en eau (présence des sources, de zones humides)
- à apporter des risques de pollution, des risques industriels dans une zone sensible et tout autour d'elle.

La zone étudiée de 45,4 ha a un réel intérêt écologique et agricole manifeste qui n'est pas assez montrée dans votre document, notamment:

- la richesse en vie sauvage (des espèces parfois rares et protégées que j'ai pu constater),
- la qualité de l'activité agricole que je connais,
- l'importance des zones humides qui alimentent la Semme, rivière de très bonne qualité,
- l'intérêt paysager que vous soulignez vous même.

Dans votre étude la "zone naturelle préservée" représente 30% de l'extension; cela ne montre-t-il pas que l'endroit choisi n'est pas adapté?

D'autant plus que la surface de la "zone naturelle préservée" est réduite au maximum. Ce qui rompra de toute évidence l'équilibre naturel. La préservation de toutes les espèces sauvages qui y vivent ne serait pas assurée, le fonctionnement hydrologique serait modifié et pourrait même disparaître (1).

En outre, il suffit de faire le tour de la zone d'activités actuelle pour constater:

- qu'il y a encore des espaces libres qui mériteraient un meilleur choix de leur affectation (2)
- que les zones protégées forment de petits îlots sans continuité, soumis à de la pollution (dépôts sauvages, déchets, pneus, huiles usagés)
- que des sols sont détruits à tel point qu'il y aura certainement des impacts géologiques et hydrologiques (voir au pied du pylône téléphone)

Ainsi, je ne suis pas convaincu par la manière de "Préserver les milieux naturels à enjeux" exposé dans votre projet, j'ai des doutes sur la conciliation des milieux naturels et des parcelles construites.

Je ne souhaite pas et je n'admettrai pas que ce qui se passe sur le PAC actuel s'étende à la zone convoitée. Et nous retrouvons ici les limites de l'interprétation la norme ISO 14001, sensée être plus vertueuse en matière de protection de l'environnement ...

(1) exemple sur le hameau du Cerveix (St Amand Magnazeix) où des travaux de terrassement ont entraîné la disparition d'une source naturelle, et en conséquence, la mare qui était le coeur du village.

(2) le projet de parc photovoltaïque est une aberration alors qu'aujourd'hui le choix de la pose sur les toits est privilégié pour préserver les espaces agricoles et naturels. Cet argument semble contribuer à faire croire que le parc arrive à sa pleine occupation. De plus ces terrains se prêteraient volontiers à des installations d'activités économiques.

De toute évidence, votre projet d'extension répond à un modèle de développement qui est dépassé

D'une part la conjoncture économique a changé et le modèle économique vers lequel nous allons ne sera plus celui avant. Nous sommes dans une période d'incertitudes où il est difficile de planifier, où il est difficile de savoir de quoi demain sera fait. Nous savons cependant que le modèle économique doit tendre vers la décarbonation. Or votre projet n'en tient pas compte.

D'autre part, ce projet va à l'encontre des tendances actuelles (et des obligations futures!) qui contribuent à limiter notre impact sur l'environnement. Je considère comme beaucoup que le développement de l'Homme ne doit plus se faire au détriment des autres formes de vie. Il y a urgence à changer nos pratiques !

Des efforts devraient être fait pour tenir compte par exemple de l'implantation du lieu de travail plus proche du lieu de résidence (ce qui n'est pas le cas dans ce qui se passe actuellement sur la PAC et dans ce projet) ou privilégier le ré-emploi des friches industrielles.

Pourquoi ne pas mettre en place dès maintenant de meilleures pratiques ?

Veuillez agréer, M. le Président, mes salutations distinguées.

Patrick Lachaise

